

**Un évêque et le pouvoir politique :  
Ambroise de Milan, *Sur la mort de Théodose***

31/01/2023

Conférence au Centre Théologique de Benoît Gain  
Professeur (émérite) de l'Université de Grenoble Alpes

# Introduction et plan de la présentation

**Ambroise de Milan, *Sur la mort de Théodose, 25 février 395***

Sources chrétiennes t. 629,

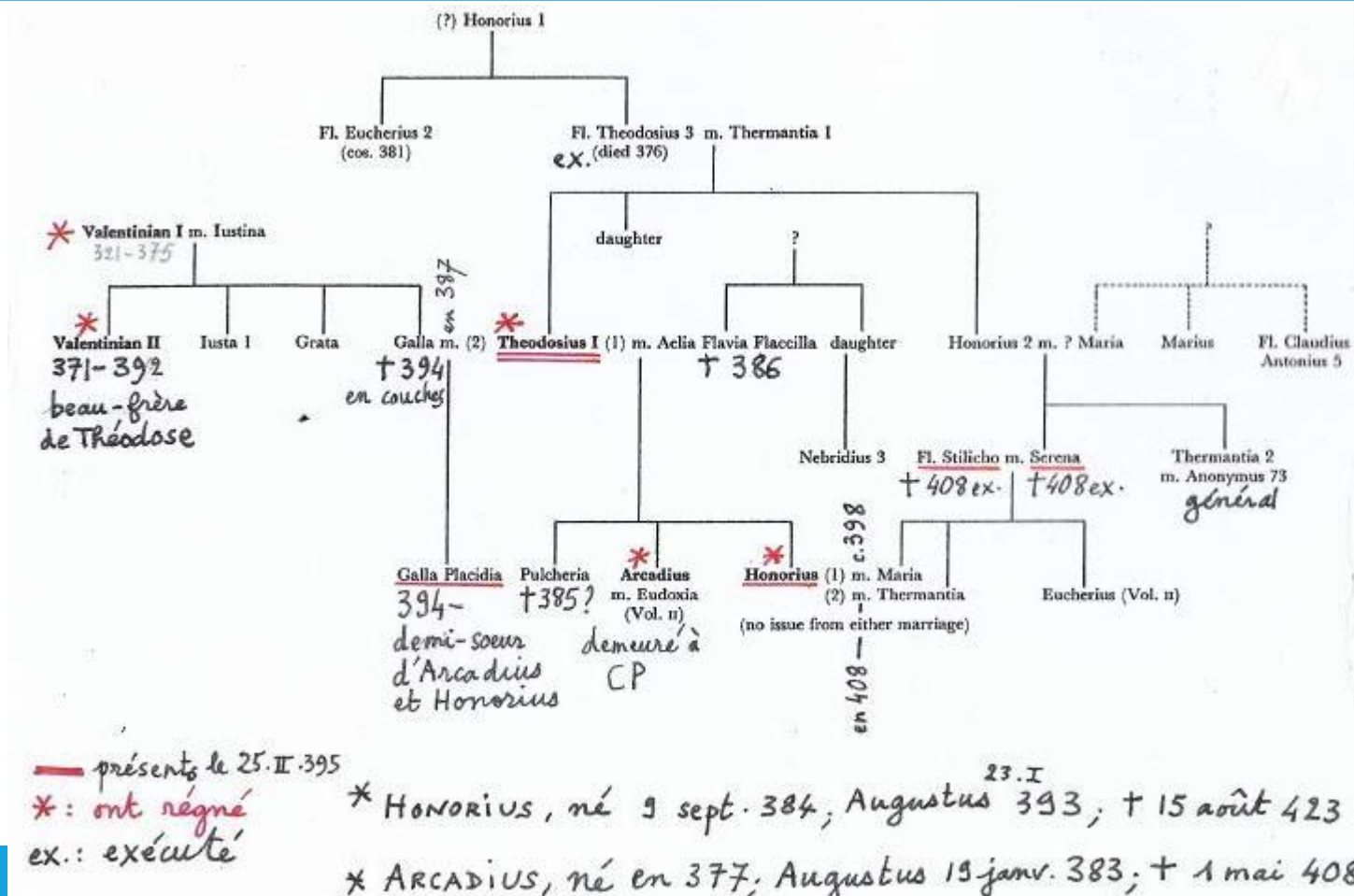
Éd. du Cerf, Paris, 2022, 329 p.

Texte latin de Victoria Zimmer-Panagl (CSEL 106) ,

Introduction, traduction et notes : Yves-Marie Duval (†) et Benoît Gain

- I. Les circonstances et l'enjeu
- II. La composition de l'oraison funèbre ou la place de l'Écriture
- III. La cérémonie liturgique
- IV. Une longue digression et son rôle : les reliques de la Sainte Croix

# Famille de Théodose I



# Plan de l'oraison funèbre de Ambroise 1/3

## Exorde, § 1- 5

*Topos des présages de la mort des grands hommes § 1*

*Sort heureux désormais de Théodose, § 2-4*

*Situation incertaine créée par la mort de Théodose § 5*

## Retour aux fils de Théodose, continuation de leur père § 6-11

*Consolation pour les proches, § 6*

*Ambroise prend à témoin l'assistance, § 7*

*La vraie force des soldats, c'est leur foi, § 8-10*

*Exempla bibliques § 9-10*

*Exhortation des soldats à la fidélité envers les fils de l'empereur, § 11*

## I. Éloge des vertus chrétiennes : la clémence § 12-16

*Témoignage d'Ambroise § 13*

*Comparaison : Théodose au plus grand des philosophes § 14*

*Théodore protégera ses fils, comme jadis (exempla bibliques) § 15*

*Retour à la situation présente. § 16*

# Plan de l'oraison funèbre de Ambroise 2/3

*III. Le Psaume 114 dans la bouche de Théodose § 17-32*

*Topos des retrouvailles célestes § 18-19*

*Exégèse du Ps 114 § 20-32*

*Élargissement à l'humanité entière (Théodose absent) § 24*

*La miséricorde opposée à la justice § 25-26*

*Éloge de l'humilité spirituelle § 26-28*

*Application du Ps 114,7 à Théodose § 28*

*Prendre possession de l'héritage § 29*

*Topos de la libération des soucis du monde § 30*

*Repos en Dieu dans la Jérusalem céleste § 31*

*Conclusion sur le sort de Théodose § 32*

# Plan de l'oraison funèbre de Ambroise 3/3

## *IV. Le Psaume 114 repris par Ambroise pour lui même :*

*Second éloge de Théodose à partir des relations personnelles du prédicateur § 33-38*

*Humilité § 33-35*

*Compassion § 36*

*Progrès dans la sagesse, la piété, l'amour § 37-38*

## *V. Consolation : Topos (bis) des retrouvailles célestes avec Gratien et les membres de la famille de Théodose § 39-53*

*et tout particulièrement Hélène § 39-40*

*Hélène et la découverte de la Croix § 41-51*

*Les clous de la Croix § 47-48*

*Déconvenue des juifs et les hérétiques § 49*

*Le frein de la Croix (mis en garde à Honorius) § 50-51*

*Retrouvaille célestes de Théodose et Gratien § 52-53*

*Épreuves que Théodore à affrontées § 53*

## *VI. Péroration § 54-56*

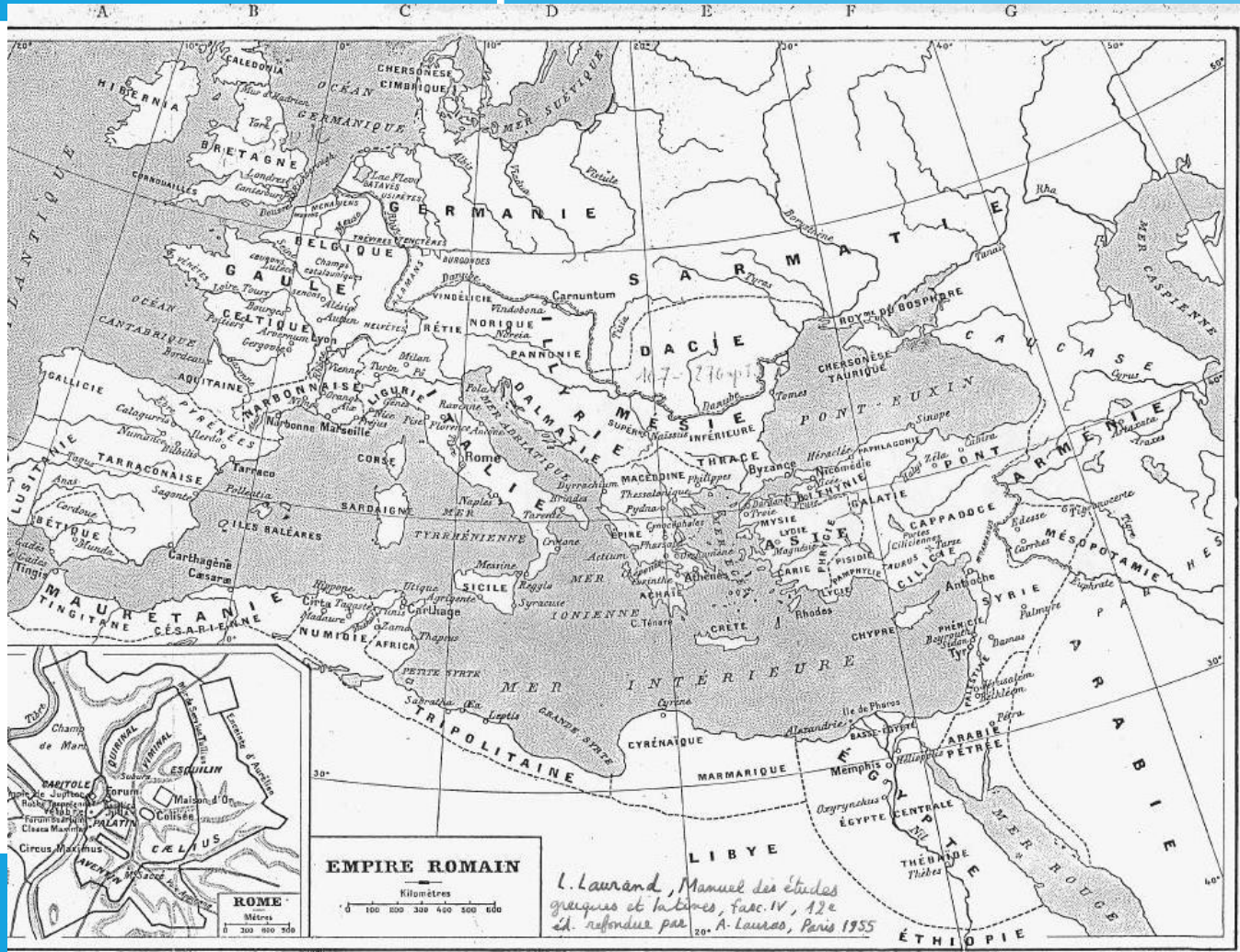
*Consolation à Honorius : le départ du corps pour Constantinople § 54*

*Honorius n'accompagne pas la dépouille de son père § 55*

*Théodose habitant de la Cité céleste § 56*



# Empire romain



Questions ?



# Conférence de Benoît GAIN le 31 janvier 2023

## Sur

**Ambroise de Milan, *Sur la mort de Théodose***, Sources chrétiennes t. 629, Éd. du Cerf, Paris, 2022, 329 p. : texte latin de Victoria Zimmer-Panagl (CSEL 106) , Introduction, traduction et notes : Yves-Marie Duval (†) et Benoît Gain

Deux propos liminaires :

### 1) **J'ai repris un dossier laissé par Y.-M. DUVAL,**

qui était professeur de littérature latine à l'Université de Nanterre, décédé le 12 mars 2007, dont j'ai suivi le séminaire de patristique, qui a siégé dans mon jury d'habilitation. Il avait laissé à ses disciples plusieurs dossiers de Jérôme et d'Ambroise, je me suis chargé de l'oraison funèbre de Théodose. Je dois remercier sa veuve, Ginette, décédée tout récemment, le 13 janvier, qui a mis à mon entière disposition tous les papiers où brillait la science d'Yves-Marie Duval, en 3 compétences très rarement réunies : philologie, histoire et théologie.

2) **Il s'agit d'un volume de la collection de Sources Chrétiennes** (collection dont on célèbre les 80 ans) ; c'est donc un ouvrage différent de ceux qui ont été jusqu'à présent présentés dans le cadre de notre Bibliothèque. Pour mémoire, les volumes comprennent

- Texte critique (apparat critique),
- Traduction annotée (dont références bibliques) et « manchettes »,
- Introduction – ici elle est très longue
- Éventuellement des notes complémentaires
- Annexes scientifiques : - Index des citations et allusions bibliques
  - Biographie : sigles, œuvres d'Ambroise d'auteurs anciens et travaux modernes.
  - parfois des cartes

Toujours un ou plusieurs relecteurs : Ph. Blaudeau (Université d'Angers) et Isabelle Brunetière (Sources chrétiennes)

Remerciements à David Penkler pour le Power point.

Le sujet du livre = l'Oraison funèbre prononcée le 25 Février 395 par saint Ambroise à Milan, 40 jours après le décès de Théodose.

Bien des allusions, certaines perceptibles aux historiens.

Pour vous donner une idée de l'importance de ce sermon :

- Les circonstances et l'enjeu
- La composition de l'oraison funèbre ou la place de l'Écriture
- La cérémonie liturgique
- Une longue digression et son rôle : les reliques de la Sainte Croix

Excellente introduction au Bas-Empire chez H. Savon, *Ambroise*, p. 10-30, cité ci-après.

Depuis le système de la tétrarchie instauré par Dioclétien en 286 : 2 empereurs, mais *un* empire.

De famille aristocratique, Ambroise est le fils (340) d'Ambrosius I, Préfet du prétoire des Gaules, de l'empereur d'Occident Constantin II (voir *Constantinus* 3, cf. *PLRE*, p. 223), qui est tué la même année.

Apprentissage de la rhétorique (Savon, p. 35), apprend le grec comme dans la haute aristocratie (> Augustin, Savon, p. 36 h), carrière d'avocat, à Rome (?), puis auprès du tribunal du gouverneur ou du préfet du prétoire de l'Illyricum (siège à Sirmium = auj. Mitroviča en Serbie, sur la Save), lequel préfet était alors le célèbre Probus, chrétien.

Ambroise est nommé consulaire<sup>1</sup> (= gouverneur ; cf. Bouché-Leclercq, *Manuel des Institutions romaines*, Paris 1886, p. 207) au début (?) de 374, de la province d'Émilie-Ligurie ; il n'a pas 35 ans. Faveur de Probus selon certains ?

Quand, à la mort de l'évêque arien Auxence, Ambroise **est élu**<sup>2</sup> évêque de Milan, il n'est pas baptisé, mais catéchumène. Un candidat arien aurait eu la faveur de Valentinien I favorable aux Ariens (empereur † 17 nov. 375), mais ariens et nicéens étaient prêts à s'affronter. « On a préféré le compromis à l'affrontement » (Savon, p. 27) : Ambroise en effet n'était pas marqué comme nicéen, et ses qualités humaines de gouverneur le faisaient apprécier : il ne mettait pas les accusés à la question (torture).

Ambroise essaiera de refuser l'épiscopat. Il n'a pas encore 35 ans !

Le **7 déc. 374** est la date de sa consécration épiscopale. Il était gouverneur depuis un an environ.

<sup>1</sup> De dignité inférieure aux 3 proconsuls et supérieure à celle des nombreux *praesides*. Bouché-Leclercq, p. 207.

<sup>2</sup> Sur la célèbre scène, voir R. Gryson, *RHE* 1980, p. 269-271. Y.-M. Duval, « Ambroise, de son élection à sa consécration », dans *Ambrosius Episcopus. Atti del Congresso internazionale di studi ambrosiani nel XVI centenario della elevazione di sant'Ambrogio alla cattedra episcopale* (Milano, 2-7 dic. 1974), a cura di G. Lazzati, 2 vol., Milan 1976, II, p. 243-283. Reproduit dans *L'extirpation de l'Arianisme en Italie du Nord et en Occident. Rimini (359-360) et Aquilée (381), Hilaire de Poitiers († 367/8) et Ambroise de Milan († 397)*. Recueil (avec introduction et index) regroupant dix articles parus entre 1969 et 1998 et une étude inédite développée, Variorum Collected Studies Series (CS 611), Aldershot / Brookfield USA 1998.

**Ses atouts :** Bon bagage juridique et expérience du pouvoir, et donc des relations avec les « grands de ce monde », à Milan, capitale alors de l'empire d'Occident.

Rien ne le préparait à être évêque : il s'est formé sur le tas. Pas de période de retraite ascétique comme avaient pu en bénéficier Basile de Césarée ou Jean Chrysostome.

## **I. Circonstances et enjeu : situation de l'empire romain à la mort de Théodose.**

Se défaire de l'idée reçue que depuis Constantin, « la paix de l'Eglise » (313), la situation de l'Empire est paisible et que, par voie de conséquence, il en va de même pour l'Eglise.

En fait, durant la période 374 - janvier 395, Ambroise aura connu :

\**2 usurpateurs* : Maxime en Gaule (383 - 388), vaincu et tué. Mission à Trèves en été 386.

Eugène (392 – sept. 394) mort à la bataille de la Rivière Froide Slovénie

\**Une réaction païenne* : c'est-à-dire, un mouvement en faveur des privilèges financiers des temples et du clergé païen. Pétition, en 382, des sénateurs païens à Rome pour rétablir l'Autel de la déesse Victoire dans la salle des séances.

Et également des facilités accordées par Eugène.

\**Difficultés ou conflit – armé – avec les Barbares, les Goths.*

Là aussi, se défaire d'une idée fausse – au moins pour la période envisagée (378-395) – des Barbares déferlant du nord-est sur l'empire romain. On a en mémoire la nuit du 31 décembre 406, où le Rhin étant gelé, à hauteur de Mayence des hordes envahissent la Gaule (cf. Jérôme, *ep.* 123 ; R. Rémondon, *La crise de l'Empire romain (...)*, Paris 1964, p. 218).

En fait, depuis des décennies (surtout depuis 376), il y a des incursions armées (avec des familles ?). Les empereurs, ne pouvant se trouver partout à la fois, « achètent » la présence des Barbares, leur accordant des terres, des emplois, les intégrant dans l'armée (ainsi Athanaric en 380-381, et d'autres).

La situation est compliquée car (1) les Barbares (Ostrogoths) sont poussés de l'est par les Huns, (2) des dissensions surviennent entre Barbares, sur lesquelles peut jouer Théodose.

Pacte (*foedus*) du 3 octobre 382 conclu entre le Wisigoth Fritigern et l'empire, afin de stabiliser « les masses qui s'engouffraient depuis la fin de 376 ».

Des avantages sont consentis : « probablement seule solution possible en 382 », dit R. Rémondon, p. 191. Pas d'écho direct dans l'oraison funèbre. Mais les Goths d'Alaric ne sont pas loin...

*\*Deux conflits entre l'évêque Ambroise et l'empereur*

1) *Automne* 389. Affaire de Callinicum (*olim* Nicephorium, plus tard, Leontopolis), en Mésopotamie, région d'Edesse où résidait un *praeses*, région reprise par Dioclétien.

Les chrétiens avaient brûlé une synagogue, à l'instigation de l'évêque, avec récupération d'objets précieux ! Le comte d'Orient (préfet du prétoire d'Orient) [Tatianus 5, ? païen], embarrassé, soumet l'affaire à l'empereur, qui désavoue le comte et lui ordonne d'accélérer procédure et peines exemplaires. Ambroise intervint (1) par lettre auprès de Théodose, (2) par une homélie (repas chez Simon, onction à Béthanie, Mt 26, 6-13 ; // Marc 14,3-9), en présence de Théodose. Récit que nous connaissons par sa lettre (41 M ; *extra coll.* 1), à sa sœur Marcelline.

L'évêque ne doit pas reconstruire la synagogue, ni être poursuivi.

2) En 390, massacre de Thessalonique. Occasion. Thessalonique port important avait une fabrique d'armes et une grande importance militaire, avec un *magister militum* à la tête de l'armée pour l'Illyricum (1 par diocèse). Butheric officier goth, *magister militum per Illyricum* (= commandant de l'infanterie de toute la préfecture)

Dans la domesticité de ce dernier, un jeune échanton attira les regards d'un cocher célèbre dans la ville (plus que les regards ?). Homosexualité interdite par la loi romaine depuis la République, puis aggravée à l'époque des Sévères (? punie de mort, plus tard d'une amende [10 000 sesterces !]).

Sous le Bas Empire, punie de mort ; cf. Lex Scantinia (Scatinia), de 225 av. J.-C. (-149 dans A. Berger, *Encyclopedic Dictionary of Roman Law* [Transactions of American Philosophical Society], Philadelphia 1953, s.v., p. 559). Voir aussi réf. littéraires dans A. Adam, *Antiquités romaines (...)*, t. I, Paris, 1825, p. 341 ; *DAGR*, « Eunuchus », IV, p. 1547. Loi de Théodose du 6 août 390 ; code Théodosien IX, 7, 6. La peine est le bûcher. « Sous influence du Christianisme », selon Eva Cantarella. Cf. art. « Homosexualité (Aspects juridiques en Grèce et à Rome) », dans *Dictionnaire de l'Antiquité*, s/d. de J. Leclant, Paris 2005, p. 1092.

La foule exigea qu'on remît le cocher en liberté. Refus de Buthéric.

Soulèvement : Buthéric et quelques magistrats lapidés. Châtiment exemplaire : 70.000 morts, selon Sozomène, qui plus est et façon arbitraire, car il y avait des étrangers. Contrordre trop tardif (retardé par le préfet du prétoire Rufin ?).

Qu'allait faire Ambroise ? rappeler ce qu'est la figure d'un souverain chrétien, réveiller sa *pietas* envers tous les hommes et faire fond sur la réputation de Théodose enclin à pardonner, bref sur sa *clémence*. Il lui manquait encore l'*humilité*. Contrairement aux récits des historiens des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, pas de rencontre en réalité entre l'évêque et l'empereur, mais interdiction lui est faite d'entrer dans l'église. Pression forte des évêques : « Ambroise se ferait le complice [du carnage], s'il gardait le silence » (Savon, p. 273 B). Théodose s'est soumis à une pénitence, non de 8 mois, mais sans doute de 4 (août – Noël 390).

[Comparer avec la sédition d'Antioche de 387 \(Sur les statues\), pardon obtenu par l'évêque Flavien](#)

\**Conflit des basiliques* (385-386) entre Ambroise et la cour de Valentinien II qui réclame une basilique pour les Ariens de Milan :

a) Ambroise, refusant de céder une basilique pour l'affecter au culte arien, est convoqué au consistoire. Le peuple manifestant devant le palais, l'empereur cède et Ambroise doit demander à ses partisans de revenir au calme.

b) Loi du 23 janvier 386 émise à Milan par Valentinien II (*CTh XVI, 1, 4*) ; Ambroise résiste à nouveau avec le peuple dans la basilique Portienne, prêchant + créant des hymnes (pour occuper pieusement la foule ; sur les hymnes , voir l'Annexe *infra* ) ;

c) Ultimatum du 27 mars 386 ; affrontement, nouvel affrontement le Jeudi saint 2 avril, mais au matin du Vendredi Saint 3 avril, la cour cède, les troupes se retirent. Après Pâques, Ambroise est envoyé en ambassade auprès de Maxime à Trèves (= habile compromis).

Le rappel de ces évènements, encore récents – surtout l'usurpation d'Eugène – permet de comprendre combien il était délicat pour Ambroise d'évoquer le passé de l'empereur Théodose, sans heurter inutilement d'autres personnes présentes dans l'assistance, mais sans omettre le plus important, à savoir le sort de l'empire et les responsabilités de ceux à qui il est désormais confié.

*De la cour, qui est présent dans l'auditoire ?* la seconde épouse de Théodose, Galla, est morte en couches l'année précédente. Le père de Théodose, Théodose l'Ancien, personnalité militaire et politique, est mort en 376, exécuté, pour des raisons non éclaircies. Les enfants de Théodose ? Honorius, qui aura en charge l'Occident a 10 ans et 5 mois ; Arcadius, l'aîné, qui aura l'Orient, n'a pas



18 ans et il est resté à Constantinople. Leur demi-sœur, Galla Placidia, n'a que quelques mois. Serena nièce de Théodose, est l'épouse du Goth Stilicon, *magister utriusque militiae*, qui exercera, de fait, la fonction de régent, avant d'être exécuté en 408, ainsi que Serena. Le garçonnet Honorius est donc bien seul et il a besoin et de conseils et d'encouragements – fondés sur les qualités de son père.

Donc sans aborder les événements douloureux qui suscitèrent l'opposition d'Ambroise (affaires de Callinicum ; de Thessalonique), comme tous les auditeurs le savaient, il s'agit pour l'évêque de souligner, de rappeler les qualités de Théodose, autant de rappels discrets, mais clairs.

À Honorius de pratiquer à son tour les qualités par excellence d'un prince – à savoir la clémence (§ 12-16), l'humilité (spirituelle, § 26-28 et § 34-35), la compassion (§ 36). Ambroise n'oublie pas – même si l'articulation n'est pas soulignée dans l'oraison funèbre – que toute la morale chrétienne est entièrement commandée pour l'amour de Dieu et du prochain<sup>3</sup> ; aussi Ambroise met-il le 1<sup>er</sup> verset du ps 114 – *J'aime le Seigneur (Dilexi, en latin)* – tour à tour dans la bouche de Théodose (§ 17-32) et dans la sienne propre (§ 33-38).

Très habilement, l'évêque ne « passe pas l'éponge » sur les fautes que Théodose a commises, mais met en relief les qualités dont il a fait preuve : l'essentiel est pour lui, à mon sens, non pas de rappeler qu'il a tenu tête à l'empereur, et que ce dernier est venu à résipiscence, mais de présenter au jeune Honorius, et à son entourage immédiat – Stilicon – des exemples à cultiver. Ajoutons que l'évêque ne perd pas non plus de vue l'armée : à celle-ci, dont une partie s'était ralliée à l'usurpateur Eugène, il rappelle qu'elle doit sa force à la fidélité envers les fils de l'empereur (§ 11).

Au prix d'un plan déconcertant pour les règles de la rhétorique, Ambroise parvient, en se maintenant comme sur une ligne de crête, à donner une leçon de gouvernement.

## II. Une oraison funèbre chrétienne.

Cette oraison funèbre est l'une des toutes premières chrétiennes conservées. Ce genre littéraire n'est pas très développé sur le plan théorique. En effet, dans la Grèce classique, elle se cantonnait aux éloges des soldats (et de leurs chefs) morts au combat.

---

<sup>3</sup> C. Spicq, dans *Initiation théologique*, IV : *Théologie morale*, Paris, 1952, p. 52-55.

A Rome, en revanche, elle est très répandue, dans les familles patriciennes à l'origine et est assez codifiée. Mais, en rédigeant une section de l'introduction consacrée à ce genre littéraire, j'ai constaté que l'oraison funèbre se rattache à l'éloquence d'apparat ou épидictique (genre démonstratif), beaucoup moins estimée que l'éloquence judiciaire, et par suite considérée par Cicéron comme un genre mineur ; il n'y consacre que quelques lignes. Chez les rhéteurs grecs d'époque impériale, en revanche, on trouve plans, exemples et conseils. L'oraison funèbre se rattache chez eux au « discours royal », c'est-à-dire prononcé en hommage à un souverain. Précisons également qu'il s'agit ici non d'un simple « éloge funèbre », mais d'une « oraison funèbre » au sens propre, car le corps du défunt est présent (ἐπιτάφιος). Les tentatives faites par certains chercheurs à l'époque moderne pour repérer dans l'oraison funèbre de Théodose les développements recommandés se révèlent ainsi bien décevantes ou mènent à une impasse<sup>4</sup>. Sans parler qu'en 395, Ambroise prédicateur n'est pas un débutant !

En effet, l'inspiration première des orateurs chrétiens – des évêques en nette majorité – se trouve dans la Bible.

Hervé Savon, éminent spécialiste d'Ambroise (décédé en juin 2022), caractérise ainsi « sa théologie de la prédication » : « L'important est de partir, non d'idées et de connaissances/personnelles, mais de l'Écriture, pour y trouver le texte qui répondra aux besoins du moment et qui illuminera la situation présente. Mais le choix n'est pas laissé à l'arbitraire du prédicateur : les lectures du jour, qui sont une partie importante de la célébration liturgique, fourniront les formules, les images et les types que le prédicateur pourra reprendre et interpréter devant l'assemblée<sup>5</sup>. »

Quels sont les « besoins du moment » ?

Une personnalité meurt loin de la sépulture prévue : le cas de Théodose, à inhumér dans l'église des Saint-Apôtres à Constantinople, est rapproché de celui de Jacob mort à l'étranger et qui n'avait pas pu être inhumé immédiatement. Joseph en prendra soin (*Gen.* 50, 2-3 ; or. Théodose, § 54). Jacob avait accepté cet exil « pour libérer son peuple », comme Théodose avait quitté Constantinople pour libérer l'Italie du danger des Barbares.

Quant aux lectures du jour – j'y reviendrai dans la section suivante – nous sommes sûrs que le ps 114 avait été chanté, comme le prouvent les citations qui en sont faites – tous les versets, et surtout le début du psaume, *dilexi*, j'ai aimé.

---

<sup>4</sup> Même opinion de G. Sabbah, *SC* 630, 2022.

<sup>5</sup> *Ambroise de Milan (340-397)*, Desclée, 1997, p. 230-231.

### III. Liturgie pour un défunt.

Sauf rares exceptions, nous ne disposons pas, à une date aussi ancienne, de formulaires permettant de suivre le déroulement des cérémonies ou de connaître les prières qui étaient lues ou chantées. Il faut donc nous contenter d'allusions ou de brèves mentions qui émaillent la prédication.

Si, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, on offre le sacrifice de la messe pour des défunts, les funérailles d'un fidèle ne comportent pas alors la liturgie eucharistique, du moins dans les églises, mais seulement dans les cimetières<sup>6</sup>. Il s'agit alors d'une cérémonie de laquelle on peut rapprocher dans l'Église romaine actuelle, les célébrations sans messe ou « liturgies de la parole », avec, sans doute, quelques rites spécifiques.

*Lieu* : la célébration se déroule dans l'église San Lorenzo de Milan – selon la *Chronique* d'Idace (V<sup>e</sup> s.) –, la plus ancienne de la ville, au sud, mais dont aucune partie, à ma connaissance, ne remonte au temps d'Ambroise, édifiée non loin des palais impériaux, en dehors de l'enceinte. Les colonnes romaines qui se dressent à l'extérieur, du côté droit, proviennent d'un autre édifice et furent apportées ici au IV<sup>e</sup> s.

*Date* : 40<sup>e</sup> jour après le décès survenu le 17 janvier, un dimanche.

Nouvelle justification d'Ambroise : Jacob fut pleuré 40 jours, durée du deuil dans l'Antiquité. Y eut-il une célébration le 7<sup>e</sup> jour ? Nous ne savons pas.

*Textes bibliques* : ps. 114 très longuement (sorte de prosopopée) et 2 allusions au ps. 14, qui évoque les « Tabernacles du Seigneur » (cité céleste) où entre Théodose.

Ces textes sont mentionnés à l'époque comme classiques pour les funérailles (cf. *SC* 629, p. 38), par ex. celles du frère d'Ambroise, Satyrus. Théodose est traité comme simple fidèle (pas de traitement d'exception). Honorius est assimilé au patriarche Joseph, qui s'acquitte de la 3<sup>e</sup> partie des devoirs de justice (selon la tripartition reçue chez les stoïciens : envers les dieux, les hommes, les défunts).

Peut-on se représenter l'ordonnance de la célébration i.e. la place d'Honorius ? Il se tient non loin des autels. Mais est-il dans le chœur ? On se pose

---

<sup>6</sup> M. Metzger, *L'Église dans l'Empire romain. Le culte*. Vol. 2 : *Les célébrations* (Studia Anselmiana, 184. *Analecta Liturgica*, 38), Rome, 2021, p. 621 (ouvrage connu trop tard pour être cité dans *SC* 629).

la question, parce qu'Ambroise (en 388, selon certains) avait prié Théodose de se placer en dehors du chœur, alors qu'à Constantinople, il prenait place parmi le presbyterium. Exception faite en raison du jeune âge d'Honorius ?

N.B. Les anciens considèrent que la séparation de l'âme et du corps n'est pas immédiate, mais par étapes (variables selon les civilisations, dit Y.-M. Duval) accompagnés de gestes de deuil (7<sup>e</sup> jour ; le 9<sup>e</sup> jour : typiquement romain).

Notons enfin que Théodose sera inhumé : l'inhumation supplante totalement l'incinération à la fin du IV<sup>e</sup> s. (SC 629, p. 43 n).

#### IV Les reliques de la Croix et de la Passion.

Nombreux sont les commentateurs qui se sont interrogés sur la *fonction* de cette longue digression dans cette oraison funèbre. En fait, il ne s'agit pas d'un récit pour un récit, mais l'envoi par Héléne, mère de l'empereur Constantin, de deux des clous de la Croix du Christ, donne matière à instruire le jeune Honorius : « Non seulement le clou transformé en croix, et placé sur le diadème de l'empereur, doit servir à celui-ci de guide – de *gouverne*, pour essayer de rendre le jeu de mot sur *clauus*, à la fois clou [...] *gouvernail*, *barre* d'un navire –, mais le second, dont il a été fait un mors de cheval, un *frein*, lui rappellera qu'il doit refréner ses passions, sans abuser de son pouvoir. Ambroise connaît assez l'histoire de son siècle pour ne pas évoquer la façon dont Constantin a ou n'a pas appliqué cet idéal ; il ne s'étend même pas sur la conduite personnelle de Théodose, dans sa vie privée comme dans sa conduite des affaires publiques à la lumière de l'Écriture » (SC 629, p. 44).

La question des clous-reliques ne pouvant être introduite *ex abrupto* dans le discours, Ambroise est amené à retracer les circonstances dans lesquelles ils ont été retrouvés. J'ai tenu à développer un peu cette section de l'introduction, car ce qu'il est convenu d'appeler l'« Invention<sup>7</sup> de la Croix », et d'ailleurs plus largement la question du Tombeau du Christ, donne lieu périodiquement à des accès de scepticisme – pour ne pas dire plus – alors que certaines découvertes récentes sont en revanche peu commentées dans les médias. Ainsi, lors des travaux de 2022 au Saint-Sépulcre : on a démonté le portique métallique (moderne), le dallage de l'édicule a été enlevé, et on a examiné les couches en dessous – opération confiée aux archéologues de l'Université La Sapienza de Rome –, et du mortier a été daté de 452, confirmant ainsi les gigantesques travaux

---

<sup>7</sup> « Invention », au sens latin de découverte, comme le nom de la fête du 3 mai dans le Missel de saint Pie V.

de terrassement ordonnés par Constantin, alors que certains assignaient la construction au haut Moyen Âge<sup>8</sup>.

*Quelques informations :*

- 1) Cette oraison funèbre est le plus ancien texte d'*Occident* (latin) relatif à l'Invention de la Croix.
- 2) Sources d'informations d'Ambroise ? elles proviennent probablement de voyageur(s)/pèlerin(s), tel Gaudence de Brescia, tout juste de retour de Palestine pour être ordonné par Ambroise ;
- 3) La topographie de Jérusalem avant les grandes initiatives de l'empereur Constantin. Voir André Parrot<sup>9</sup>.

En conséquence de l'écrasement de la 2<sup>e</sup> révolte de 135<sup>10</sup>, les constructions de la nouvelle ville Aelia Capitolina recouvrent entièrement les ruines du Temple d'Hérode et naturellement les souvenirs chrétiens<sup>11</sup>. Hadrien fait subir à la religion chrétienne le même sort qu'au judaïsme<sup>12</sup> (Capitole – temple de Jupiter et divinités associées – au Golgotha ; grotte d'Adonis à Bethléem).

Les emplacements chrétiens étant recouverts par des édifices païens, il est impossible d'y faire acte de vénération<sup>13</sup>. Acharnement d'« athées impies », dit Eusèbe de Césarée (*Vie de Constantin*, III, 26), pour faire disparaître toute trace de la « grotte salutaire ». Souvenirs cependant bien localisés.

- 4) Constantin fait faire un très gros travail de déblaiement, puis construire la basilique de l'Anastasis<sup>14</sup>, qui deviendra le Saint-Sépulcre.
- 5) Rôle d'Hélène, mère de Constantin, qui devient chrétienne APRÈS son fils.

---

<sup>8</sup> Je n'ai pas trouvé d'article dans *Le Monde de la Bible*. Mais des carmélites de Jérusalem me signalent les sites suivants : <https://www.lpj.org/fr/posts/les-communautés-chrétiennes-signent-un-accord-pour-commencer-la-deuxième-phase-de-renovation-du-saint-sepulcre.html>;

<<https://www.cmc-terrasanta.org/fr/media/terra-santa-news/27736/les-travaux-dans-la-basilique-du-saint-s%C3%A9pulcre>> ;

<<https://www.cmc-terrasanta.org/fr/media/terra-santa-news/28401/la-restauration-du-sol-se-poursuit-au-saint-s%C3%A9pulcre>>;

<sup>9</sup> A. Parrot, *Golgotha et Saint-Sépulcre* (Cahiers d'archéologie biblique, 6), Neuchâtel, 1955, p. 36-39.

<sup>10</sup> 2<sup>e</sup> révolte en Palestine, mais la 3<sup>e</sup> si l'on compte l'insurrection survenue en 117 en Cyrénaïque et Égypte : cf. L. Homo, *Histoire romaine*. III : *Le Haut Empire*, Paris, 1941, p. 473-475.

<sup>11</sup> F.-M. Abel, *Histoire de la Palestine*, t. II, Paris, 1952, p. 97-104.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>13</sup> Parrot, p. 37-38.

<sup>14</sup> Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, III, 25-27 ; *SC 559*, 2013, p. 385-389. Cf. F. Bourbon & E. Lavagno, *The Holy Land. Archaeological Guide to Israel, Sinai and Jordan*, Vercelli 2009, p. 54-56 (plans de l'édifice constantinien).



D'origine modeste. Ambroise la dit *stabularia*, = chargée d'un relais de poste.

6) Elle fait un voyage en Palestine après 325 (et avant 330 ? on en discute), sur les motivations duquel on discute également (voyage pénitentiel selon certains).

7) Hélène dispose de moyens financiers considérables, fonds de l'État.

8) Ambroise, sans faire un récit détaillé<sup>15</sup> – ce n'était pas le moment – donne certains éléments d'information sur l'Invention de la Croix : l'authentification de la Croix du Christ parmi les trois retrouvées, la présence du *titulus* (écriteau), éléments à confronter ou à compléter par les récits de l'historien Rufin d'Aquilée (vers 400) qui connaît bien les lieux, et de Paulin évêque de Nole (près de Naples) dans une lettre à son ami Sulpice Sévère (datable de 400), après avoir reçu un fragment de la Croix, donné par Jean, évêque de Jérusalem et qui lui est apporté au début de 400 par Mélanie l'Ancienne. Ce ne sont pas des pèlerins comme Gaudence, encore moins des touristes ! mais des gens qui ont résidé en Judée pendant des années (Mélanie, plus de 25 ans ; Rufin, 16 ans). Ces personnages sont bien connus.

9) Le *titulus*

10) Les clous

11) Attitudes des juifs :

Ambroise a, *ici*, des paroles sévères, dures à leur égard, car la découverte de la Croix par Hélène, instrument du salut universel, les convainc de leur erreur. Il leur fait dire :

« Comment résisterons-nous aux empereurs, alors que les empereurs s'inclinent devant le clou qui a percé les pieds du Christ ? » (§ 49). En réalité, cette *résistance* persiste à l'époque, si même elle ne connaît pas un regain ; elle est cependant tolérée par les empereurs chrétiens eux-mêmes, auxquels Ambroise serait près de reprocher leur inconséquence, puisque l'empire romain dépend de la protection du Christ, fils de Dieu et vrai Dieu (la même condamnation enveloppe ariens et / photiniens<sup>16\*</sup>, qui n'admettent pas non plus la divinité du Christ). S'il ne réclame pas de mesures coercitives contre ces juifs qui ont jadis crucifié le Christ et qui, maintenant encore, ne veulent pas reconnaître sa résurrection, sa divinité ou l'action merveilleuse des instruments de sa

---

<sup>15</sup> Voir Rufin, *HE XI* (2), 7-8 (vers 400) ; Paulin de Nole, *ep.* 31 à Sulpice Sévère, vers 401 (?). Cf. P. Fabre, *Saint Paulin de Nole et l'amitié chrétienne* (BEFAR, 167), Paris, 1949, p. 324-328 (date la lettre de 403).

<sup>16</sup> Disciples de Photin de Sirmium, proches de Marcel d'Ancyre. Cf. M. SIMONETTI, *DECA II*, p. 2024-2026.

passion, Ambroise ne peut admettre qu'ils soient traités comme n'importe quel citoyen de cet empire devenu chrétien.

Son animosité contre l'infidélité des Juifs à Dieu et la manière dont ils n'ont pas voulu et ne veulent toujours pas croire au Christ est constante. Contrairement à ce que l'on dit parfois, elle n'est pas absolue et systématique (voir *Joseph* 13, 74 ; *CSEL* 32, 2, p. 117, l. 3-5 ... ; voir la note de SC 629, p. 67, n. 3). [...] . On ne peut pas ne pas penser, en cette oraison funèbre de Théodose, à ce qu'il écrivait quelques années plus tôt à l'empereur lors de la destruction par des chrétiens de la synagogue de Callinicon en Osrhoène sur l'Euphrate. Le fond de la pensée est en effet le même, aussi surprenant ou choquant qu'il puisse paraître de nos jours. Il s'explique par la conception, à la fois antique et vétéro-testamentaire, qu'un Romain et qu'un chrétien se fait alors de l'empire devenu officiellement chrétien, c'est-à-dire sous l'autorité et la protection du seul vrai Dieu. La réitération de ce point de vue dans le cadre de cette oraison funèbre s'adresse cette fois implicitement à Honorius. Ambroise avait commenté Isaïe. Il savait ce que Dieu avait dit au roi Cyrus : « C'est moi qui suis le Seigneur, il n'y en a pas d'autre. Moi excepté, nul n'est Dieu » (Is 45, 5). L'affirmation valait désormais pour les Juifs comme pour les païens. Elle engageait tout roi ou empereur qui se réclamait du seul vrai Dieu. Il n'était pas inutile de le rappeler à un jeune prince au moment même où il prenait le pouvoir laissé par son père » (SC 629, p. 66-67).

### Conclusion

- 1) Il ne s'agissait pas d'un exposé de théologie politique, mais d'apprécier l'attitude de l'évêque dans l'action. À son époque, son rôle est exceptionnel, en raison des circonstances. Il avait l'expérience de la politique, il était bien préparé. « Devenu évêque, écrit Jean-Paul II dans sa lettre apostolique *Operosam diem* (1<sup>er</sup> déc. 1996), Ambroise confirma en de nombreuses occasions sa grande loyauté à l'égard de l'État, mais ressentit également le devoir de promouvoir des rapports plus corrects entre l'Église et l'empire, réclamant pour la première une autonomie précise dans son domaine propre<sup>17</sup>. »
- 2) Ambroise n'est pas devenu un évêque de cour. Il ne s'est pas dérobé face aux responsabilités ; même sous un empereur chrétien, il y avait des risques. « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé », aurait-il pu dire avec le ps. 115, 10 ou saint Paul (2 Cor 4, 13).
- 3) Ambroise est un exemple pour les pasteurs d'aujourd'hui, pas seulement pour les pasteurs. Et l'Église d'aujourd'hui, secouée par diverses épreuves, peut prendre une leçon d'espérance auprès de la communauté de Milan en se rappelant quels obstacles elle a surmontés à cette époque-là.

\*\*\*\*\*

Frontispice du Power point : Le peintre était Matthias STOM, néerlandais né à Amersfoort ca. 1600 et mort en Sicile après 1650.

La peinture est exposée au musée de l'art (Kunstmuseum) de Basel en Suisse.

---

<sup>17</sup> Pour le XVI<sup>e</sup> centenaire de la mort de saint Ambroise de Milan, dans *La documentation catholique*, n° 2154, 16 février 1997, p.181-191, ici p. 184.

## ANNEXE

*Quelques compléments en réponse à plusieurs questions qui ont été posées à la suite de la conférence*

### 1) Quelle était la personnalité de Théodose ?

Voir en dernier lieu la monographie de Pierre Maraval († 2021), *Théodose le Grand (379-395). Le pouvoir et la foi*, Paris 2009. Dans le t. 629 de Sources chrétiennes, on trouvera, p. 273-277, l'indication des travaux d'Y.-M. Duval sur la figure de Théodose à travers les siècles.

### 2) Ambroise auteur d'hymnes :

La tradition manuscrite attribue 18 hymnes à saint Ambroise, dont plusieurs sont d'authenticité douteuse. Une majorité d'entre eux figurent au bréviaire (vérification faite dans la liturgie antérieure à 1962, la seule qu'il m'a été possible de faire sans engager de recherches approfondies). Ils étaient chantés à l'heure de tierce, sexte, none, ainsi qu'à certaines fêtes. Voir l'édition abondamment commentée, issue d'un séminaire en Sorbonne : *Ambroise de Milan, Hymnes*, texte établi, traduit et annoté sous la dir. de J. FONTAINE (coll. Patrimoines. Christianisme), Paris 1992. État de la question par Hervé Savon dans : *Handbuch der lateinischen Literatur der Antike*, herausgegeben von Reinhart HERZOG (†) und Peter Lebrecht SCHMIDT (†). Sechster Band : *Die Literatur im Zeitalter des Theodosius (374-430 N. Chr.)*. – Zweiter Teil : Christliche Prosa, herausgegeben von Jean-Denis BERGER, Jacques FONTAINE (†), Peter Lebrecht SCHMIDT (†) [...], München, Verlag C. H. Beck, 2020, p. 476-480.

Quant au *Te Deum*, son attribution est encore discutée. Selon plusieurs, il est de Nicetas (né vers 340) de Remesiana (auj. Niš en Serbie), appelé aussi « *Hymnus ambrosianus* », car une tradition rapportait qu'il avait été improvisé par Ambroise après qu'il eut conféré le baptême à Augustin (nuit de Pâques 386).

### 3) Peut-on dire que Théodose a instauré le catholicisme comme « religion d'État » de l'Empire romain ?

En posant la question en ces termes, on marque deux étapes distinctes : en 313 (Édit dit de Milan), Constantin accorde la liberté, à la religion chrétienne, elle devient ainsi licite. Par l'édit de Thessalonique (28 février 380 ; texte du *Code Théodosien*, XVI, 1, 2 ; Sources chrétiennes, t. 497, Paris 2005, p. 114-115), Théodose veut que « tous les peuples régis par le gouvernement de Notre clémence pratiquent » la religion que « suivent le divin apôtre Pierre [...] le pontife Damase et Pierre évêque d'Alexandrie [...] ». Une petite enquête (je ne suis ni juriste, ni canoniste, ni moraliste) m'incline à penser que cette expression est sans doute adéquate en terre islamique, mais ambiguë dans le mode chrétien où on parle plutôt « d'Églises d'État » (cf l'art. de Mgr R. Minnerath, « Séparation de l'Église et de l'État », *Catholicisme*, XIII [1993], c. 1102-1106). Certains, dont P. Maraval (ouvrage cité plus haut), contestent l'interprétation traditionnelle, au motif principal qu'aucune sanction n'est prévue pour les contrevenants. Argumentation non décisive, à mon avis, car d'une part le même jour,

28 février 380, Théodose édicte une loi (*Code Théodosien* XVI, 2, 25 ; éd. SC 497, p. 168-169) qui qualifie de sacrilège toute violation de « la loi divine », alors que la sanction (punition) du sacrilège (exemption permanente de l'amnistie lors de la fête de Pâques) ne sera promulguée, à deux reprises, que *plus tard*, en 384 et 385 ; d'autre part, la volonté de Théodose embrasse tous les peuples, et non celui de Constantinople seulement ; et enfin l'historien Sozomène (vers 435), qui résume le texte, semble bien le comprendre comme nous. Il reste que du point de vue juridique, qualifier précisément le régime de l'Église catholique dans l'Empire romain à compter du 28 février 380 ne me paraît pas si facile : il y a plusieurs types « d'Églises d'État ». Voir l'art. de R. Minnerath cité plus haut et P.-P. Joannou, *La législation impériale et la christianisation de l'Empire romain (311-476)* (Orientalia Christiana Analecta, 192), Rome 1972, p. 44-45.